

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 mai 2018

## LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2718

présenté par

M. Pupponi, Mme Bareigts, Mme Biémouret, M. Carvounas, Mme Karamanli, Mme Untermaier, M. Letchimy, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

**ARTICLE 38**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – Les dispositions du présent article ne sont pas applicables pour les logements situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville visés à l'article 5 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement propose d'exclure les logements sociaux situés en QPV de la gestion en flux. En effet, ce dispositif porte atteinte aux réservations constituées en particulier par les communes dans ces territoires et qui permettent une gestion au plus près afin d'assurer le développement de la mixité sociale. Celles-ci ont besoin de conserver la main sur le stock de logements constitués dans ces quartiers afin de permettre une gestion urbaine efficace.